

Ministère
de la Jeunesse, des Arts
et des Lettres

Republique Française

Direction Générale de l'Architecture

Bureau des sites

Palais Royal, le

19

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Sites, perspectives et paysages du Gard dans sa séance du 20 Novembre 1946,

ARRÊTÉ

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Gard, le village de CORNILLON.

Délimitation :

- Ouest : le valat de l'Heure depuis le chemin de la Vérune jusqu'au chemin du Rieu de l'Heure,
Nord : le chemin du Rieu de l'Heure à Cornillon
Est : le chemin de Cornillon à Cabrol
Sud : le chemin de la Vérune à Cornillon.

Parcelles cadastrales

786 à 800 - 805 à 821 - 1360 à 1510 Section A

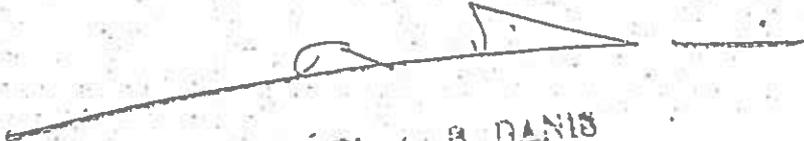
Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département du Gard, au maire de la commune

9

et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur
la liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables
chacun en ce qui le concerne de son exécution ./.

PARIS, le 4 AVRIL 1947

Par délégation,
Le Directeur général de l'Architecture



Signé : R. DANIS

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS

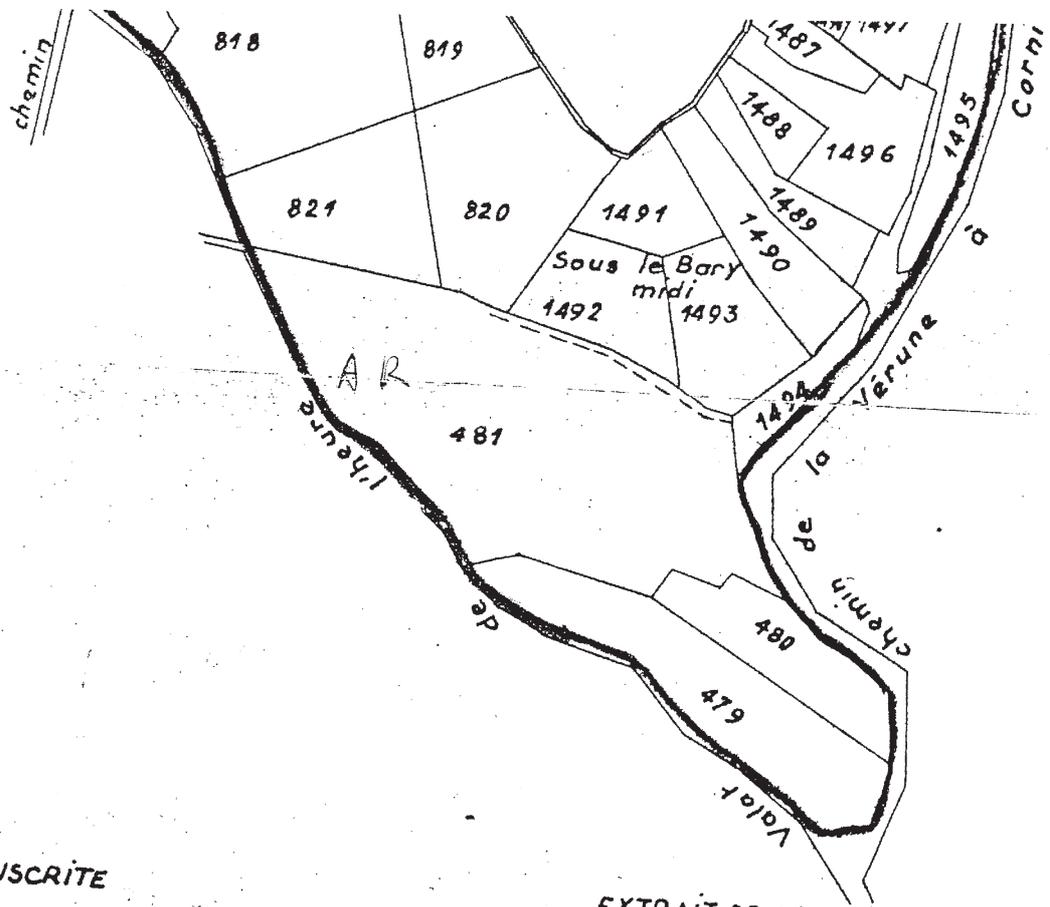
MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1^{er} JANVIER 1985)

Cornillon. — Village, délimité : à l'ouest, par le Valat de l'Heure depuis le chemin de la Vérune jusqu'au chemin du Rieu de l'Heure; au nord, par le chemin du Rieu de l'Heure à Cornillon; à l'est, par le chemin de Cornillon à Cabrol; au sud, par le chemin de la Vérune à Cornillon (parcelles n^{os} 786 à 800, 805 à 821, 1360 à 1510, section A du cadastre) (S. Ins. : 4 avril 1947).



ECHELLE: 1/2500

▬ PARTIE INSCRITE

EXTRAIT DE L'ANCIEN PLAN CADASTRAL
Section A 3

CORNILLON.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites Pittoresques du Gard, le village de

Délimitation :

- Ouest : le vallon de l'Heure depuis le chemin de la Vêrune jusqu'au chemin du Rieu de l'Heure.
- NORD : le chemin du Rieu de l'Heure à Cornillon.
- EST : le chemin de Cornillon à Cabrol.
- SUD : le chemin de la Vêrune à Cornillon.

Parcelles cadastrales

786 à 800 - 805 à 821 - I 1360 à 1510

Section A

(Arrêté du 4 Avril 1947).

GARD

CORNILLON

CANTON: PONT-ST-ESPRIT

ARRONDT: NIMES

le village

